



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-seizième session

Genève, 25-27 février 2014

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015
et cadre stratégique pour 2016-2017**

Plan d'évaluation biennale pour le sous-programme sur les transports (2014-2015)

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans la présente note le cadre logique de l'évaluation biennale du sous-programme sur les transports de la CEE pour la période 2014-2015. Cette note est soumise au Comité des transports pour approbation.

Chaque réalisation escomptée (RE) est suivie de tous les indicateurs de succès (IS) pertinents.



Sous-programme 2 – Transports

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

1. RE a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports

IS a) i) Augmentation du nombre d'instruments juridiques en vigueur administrés par la CEE parmi ceux qui ont été adoptés par l'ONU en matière de transports

Mesure des résultats:
Référence 2013: 85 %
Objectif 2014-2015: 87 %

IS a) ii) Nombre de nouveaux règlements concernant les véhicules et d'amendements aux dispositions existantes

Mesure des résultats:
Référence 2013: 184 amendements et nouveaux règlements
Objectif 2014-2015: 100 amendements et nouveaux règlements

IS a) iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés suite à la révision la plus récente des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses

Mesure des résultats:
Référence 2013: 6 instruments juridiques
Objectif 2014-2015: 6 instruments juridiques

1. Coordination générale

2.a. Tendances et économie des transports (y compris les liaisons de transport Europe-Asie)

RE 1. Déroulement fructueux des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son bureau et de celles du Président et des Vice-Présidents du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

IS 1. Nombre d'États membres participant aux réunions du Comité des transports intérieurs

Mesure des résultats:
Référence 2012-2013: 40 + 13 OIG/ONG, 165 au total
Objectif 2014-2015: 40 + 15 OIG/ONG, 170 au total

RE 2.1. Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération dans le cadre du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie

IS 2.1 a) Nombre de pays participant aux réunions du Groupe de travail et du Groupe d'experts

Mesure des résultats:
Référence 2012-2013: 19 en 2012 et 27 en 2013
Objectif 2014-2015: 37 (supplémentaires)

IS 2.1 b) Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d'enquêtes à mener

Mesure des résultats:
Objectif 2012-2013: 75 % de satisfaction
Objectif 2014-2015: 75 % de satisfaction (supplémentaires)

<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2014-2015</i>	<i>Groupe d'activités</i>	<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2014-2015</i>
3. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules	RE 3. Établissement de nouveaux règlements concernant les véhicules et modification des règlements en vigueur dans le but de rendre les véhicules plus sûrs et plus écologiques	IS 3 a) Adoption de nouvelles règles et de nouveaux règlements concernant les véhicules (Règlements et RTM de l'ONU) ainsi que d'amendements y relatifs
		<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 214 amendements et nouveaux règlements adoptés d'ici à juin 2013 et textes attendus pour la session de novembre 2013 Objectif 2014-2015: 130 amendements et nouveaux règlements</p>
		<p>IS 3 b) Une publication sur les casques de protection pour motocyclistes et une brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants</p>
		<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 1 publication sur le WP.29 Objectif 2014-2015: 1 publication sur les casques et 1 brochure sur les dispositifs de retenue pour enfants</p>
4. Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))	RE 4.a. Meilleure compréhension des activités et des politiques en matière de transport ferroviaire dans la région, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le franchissement des frontières, l'interopérabilité, ainsi que le suivi et l'actualisation des instruments juridiques pertinents, et renforcement de la coopération entre les pays membres de la CEE dans la mise en œuvre desdites activités et politiques	IS 4.a a) Nombre de pays, d'OIG et d'ONG participant à la réunion annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer et degré de satisfaction révélé par des enquêtes
		<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 80 Objectif 2014-2015: 40</p>
		<p>IS 4.a b) Nombre d'amendements à l'Accord AGC et de lignes actualisées ou modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur</p>
		<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 0 Objectif 2014-2015: 1</p>

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

5. Transport par voie
navigable

IS 4.a c) Nombre d'ateliers ou de séminaires thématiques
organisés et nombre de participants

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 2

Objectif 2014-2015: 2

RE 5. Amélioration et actualisation du cadre réglementaire
pour les infrastructures et les bateaux de navigation
intérieure dans la région de la CEE

IS 5 a) Promotion de la deuxième édition du Livre bleu de
la CEE et, par voie de conséquence, mise à jour de l'Accord
AGN et d'autres instruments pertinents de la CEE

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: Adoption d'amendements à l'Accord
AGN et aux instruments juridiques pertinents de la CEE
ayant trait aux infrastructures de transport, comme le
Protocole à l'Accord européen de 1991 sur les grandes lignes
de transport international combiné et les installations
connexes (AGTC) concernant le transport combiné par
voie navigable

a) La deuxième édition révisée du Livre bleu a été
publiée en novembre 2012. Une base de données en ligne sur
le réseau de voies navigables E fondée sur les données du
Livre bleu est entrée en service

b) Les amendements à l'AGN résultant de l'édition
révisée du Livre bleu ont été adoptés par le SC.3 en 2012.
Trois notifications depositaires ont été communiquées le
8 janvier, le 15 juillet et le 7 août 2013

c) Les amendements à la Résolution n° 49 «Inventaire
des principaux goulets d'étranglement et liaisons
manquantes sur le réseau de voies navigables E» ont été
adoptés par le SC.3 en 2012 et la Résolution révisée n° 49
a été publiée

d) Le Groupe de travail du transport intermodal et
de la logistique de la CEE (WP.24) a été invité à réviser
les annexes I et II du Protocole à l'AGTC afin de les aligner
sur l'AGN révisé

Objectif 2014-2015: Publication de la troisième édition
révisée de l'AGN (sur papier et en ligne)

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

	IS 5 b) Élaboration de la prochaine révision du CEVNI en tenant compte des informations relatives à son application dans les États membres et par les commissions fluviales
	<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: Élaboration d'amendements au CEVNI en vue de préparer la prochaine révision majeure:</p> <p>a) Un ensemble de propositions d'amendements au CEVNI a été adopté par le SC.3 en 2012;</p> <p>b) Un ensemble de propositions d'amendements au CEVNI a été adopté par le SC.3 en 2013.</p> <p>Objectif 2014-2015: Élaboration et adoption de la cinquième édition du CEVNI et mise en ligne du Code</p>
6.a. Transport intermodal et logistique	<p>RE 6.a. Cadre renforcé pour les activités et les politiques concernant le transport intermodal durable et la logistique dans la région, et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE dans l'examen des questions abordées, grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Ces questions concernent les infrastructures, le passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (Accord AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables)</p> <p>IS 6.a a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non-gouvernementales (ONG) participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24)</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 30 pays Objectif 2014-2015: 30 pays</p> <p>IS 6.a b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'AGTC et son Protocole</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 0 amendement Objectif 2014-2015: 1 amendement</p> <p>IS 6.a c) Examen et mise à jour des Directives OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des unités de transport intermodales</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: Achevé</p>
7.a. Problèmes douaniers intéressant les transports	RE 7.a. Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux concernant la facilitation du passage des frontières et amélioration de la mise en œuvre de ces instruments

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

- IS 7.a a) Nombre cumulé de délégations de pays (Parties contractantes) et de participants aux sessions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30), et de ses comités administratifs (AC.2 et AC.3) ainsi qu'aux réunions des groupes d'experts
- Mesure des résultats:*
Référence 2012-2013: 400 délégations, 1 050 participants
Objectif 2014-2015: 400 pays, 1 000 participants
- IS 7.a b) Nombre de nouveaux amendements adoptés ou examinés et nombre de nouvelles Parties contractantes
- Mesure des résultats:*
Référence 2012-2013: 7 amendements et 3 nouvelles Parties contractantes
Objectif 2014-2015: 3 amendements et 3 nouvelles Parties contractantes
8. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
- RE 8. Meilleure intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est (ESE)
- IS 8. Plus grand engagement des États membres et des coordonnateurs du Programme PPE-TSE dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, dans le cadre du Programme
- Mesure des résultats:*
Référence 2011: 40 pays et 20 OIG/ONG; 3 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur
Objectif 2012-2013: 40 pays et 20 OIG/ONG; 3 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur
- 9.a. Transport de marchandises dangereuses (CEE)
- RE 9.a. Adoption d'amendements à l'ADR¹ et, à l'issue d'activités communes entreprises avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) respectivement, d'amendements au RID² et à l'ADN³, afin de conserver le niveau nécessaire de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans un dispositif réglementaire harmonisé et cohérent applicable au transport des marchandises dangereuses, en s'inspirant des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses; mise en application effective par la voie de la législation internationale et nationale

¹ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

² Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

³ Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

IS 9.a a) Amendements à l'Accord ADR, au Règlement RID et à l'Accord ADN adoptés en 2013 et 2014, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour le transport international et applicables à compter du 1^{er} juillet 2015 pour la circulation intérieure dans tous les pays membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE), correspondant notamment à la dix-huitième édition révisée des Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) (2013)

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

Objectif 2014-2015: 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

IS 9.a b) Publication des éditions 2015 complètes et révisées de l'ADR et de l'ADN avant la fin 2014

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 1 ADR et 1 ADN

Objectif 2014-2015: 1 ADR et 1 ADN

10.a. Transport
de marchandises
dangereuses (ECOSOC)

RE 10.a. Adoption d'amendements aux Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et au Manuel d'épreuves et de critères et publication de nouvelles recommandations en 2012, et publication en 2013 des nouvelles versions complètes du Règlement type et du Manuel d'épreuves et de critères, comprenant les amendements et les nouvelles recommandations

IS 10.a a) Amendements à la dix-septième édition révisée du Règlement type et à la cinquième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères adoptés en 2012

Mesure des résultats:

Référence 2011: 2 séries d'amendements

Objectif 2012-2013: 2 séries d'amendements

IS 10.a b) Publication de la dix-huitième édition révisée du Règlement type et de la sixième édition révisée du Manuel (ou de l'amendement 2 à la cinquième édition révisée) avant la fin de 2013

Mesure des résultats:

Référence 2010-2011: 1 Règlement type et 1 Manuel

Objectif 2012-2013: 1 Règlement type et 1 Manuel

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

11.a. Système général
harmonisé de
classification
et d'étiquetage des
produits chimiques (SGH)

RE 11.a. Adoption d'amendements au Système général harmonisé visant à continuer de clarifier ou d'harmoniser les critères de classification et d'étiquetage actuels ou à adopter de nouveaux critères, de façon à maintenir ou renforcer le niveau de protection de l'environnement et des personnes fabriquant, manipulant, transportant ou utilisant des produits chimiques dangereux, en veillant à l'harmonisation et à la cohérence et en facilitant la mise en œuvre effective des dispositions dans la législation internationale et nationale, et publication en 2013 de la cinquième édition révisée du SGH

IS 11.a a) Une série d'amendements au SGH adoptée en 2012

Mesure des résultats:

Référence 2011: 1 série d'amendements

Objectif 2012-2013: 1 série d'amendements

IS 11.a b) Publication de la cinquième édition révisée du SGH avant la fin 2013

Mesure des résultats:

Référence 2010-2011: 1 SGH

Objectif 2012-2013: 1 SGH

12.a. Transport de denrées
périssables

RE 12.a. Renforcement et mise à jour des dispositions régissant le transport international des denrées périssables

IS 12.a a) Pourcentage des propositions d'amendements de nature non rédactionnelle adoptées par le WP.11

Estimation: 2012-2013: 50 %

Objectif 2013-2014: 75 %

IS 12.a b) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur l'application de l'ATP

Mesure des résultats:

Référence 2013: 16

Objectif 2014-2015: 20

13. Statistiques des transports

RE 13. Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports

IS 13 a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur l'Internet

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: Base de données statistiques complète en ligne

Objectif 2014-2015: Mise à jour de la base de données statistiques complète en ligne

Réalizations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2014-2015	Groupe d'activités	Réalizations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2014-2015
2. RE b) Extension de la couverture géographique des instruments juridiques et des recommandations de la CEE dans le domaine des transports et amélioration de leur mise en œuvre	7.b.Problèmes douaniers intéressant les transports	<p>IS 13 b) Usage des données mesuré en fonction du nombre de téléchargements effectués depuis le site Web</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 86 000 téléchargements Objectif 2014-2015: 88 000 téléchargements</p>
<p>IS b) i) Accroissement du nombre de Parties contractantes aux instruments juridiques relatifs aux transports de l'ONU administrés par la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2013: 1 692 participations Objectif 2014-2015: 1 700 participations</p>		<p>RE 7.b. Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux en matière de facilitation du passage des frontières et mise en œuvre plus efficace de ces instruments</p> <p>IS 7.b. Nombre d'études sur la mise en œuvre des instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 2 Objectif 2014-2015: 2</p>
<p>IS b) ii) Accroissement du nombre de mécanismes de suivi de l'application adoptés et mis en place par les États membres</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2013: 6 mécanismes Objectif 2014-2015: 7 mécanismes</p>		<p>RE 9.b. Adoption d'un plan d'établissement des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR. Élaboration de recommandations et/ou d'orientations fondées sur ce plan</p>
	9.b.Transport de marchandises dangereuses (CEE)	<p>IS 9.b. Plan adopté et recommandations/orientations disponibles</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 1 plan et les recommandations connexes disponibles Objectif 2014-2015: sans objet</p> <p>RE 9.c. Suivi de la mise en œuvre du plan d'établissement des structures administratives requises pour la mise en œuvre de l'ADR par les États membres anciens et nouveaux</p> <p>IS 9.c. Informations des pays sur l'ADR et notifications obligatoires (informations sur les certificats de formation des conducteurs et informations spécifiées à l'annexe I du plan) complétées et affichées sur le site Web de la CEE</p>

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

		<p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: sans objet Objectif 2014-2015: Informations disponibles pour 75 % des Parties contractantes à l'ADR</p>
10.b.	Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC)	<p>RE 10.b. Pleine application des recommandations au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux</p> <p>IS 10.b a) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour reprendre les Recommandations de l'ONU de 2011 relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type, dix-septième édition révisée)</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 6 Objectif 2012-2013: 6</p> <p>IS 10.b b) Nombre de gouvernements ayant adopté les dispositions de la dernière édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) pour la réglementation du transport intérieur</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 38 Objectif 2012-2013: 38</p>
11.b.	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	<p>RE 11.b. Pleine application du SGH au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux</p> <p>IS 11.b a) Nombre d'instruments juridiques internationaux, de codes, de directives ou de normes ayant été adoptés ou modifiés pour tenir compte des dispositions du SGH</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 16 Objectif 2012-2013: 16</p> <p>IS 11.b b) Nombre de gouvernements ayant intégré les dispositions du SGH ou les amendements au SGH dans leur réglementation nationale applicable à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques dans les secteurs autres que celui des transports</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2011: 41 Objectif 2012-2013: 50</p>

<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2014-2015</i>	<i>Groupe d'activités</i>	<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2014-2015</i>
	12.b. Transport des denrées périssables	<p>RE 12.b. Renforcement et mise à jour des dispositions régissant le transport international des denrées périssables</p> <p>IS 12.b. Nombre total de Parties contractantes à l'Accord ATP</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2013: 48 Objectif 2014-2015: 50</p>
	14.a. Transport routier	<p>RE 14.a. Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)</p> <p>IS 14.a a) Nombre de domaines posant problème mis en évidence et de propositions visant à y remédier</p> <p>Domaines posant problème identifiés:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La question de l'instrument juridique prédominant compte tenu de la législation parallèle/concomitante au sein de l'UE; 2. La question de la législation applicable sur les parcours combinés traversant le territoire de Parties non contractantes et de Parties contractantes membres ou non de l'UE, compte tenu des réserves formulées par les États membres de l'UE lors de la ratification de l'Accord, sachant que l'UE n'est pas Partie contractante à l'AETR; 3. La question de l'article 22 <i>bis</i> et centre décisionnel pour les amendements concernant les paramètres techniques figurant à l'annexe 1b; 4. Les difficultés qu'ont certaines Parties contractantes à l'AETR à mettre en place le tachygraphe numérique et, en particulier, à délivrer les cartes de tachygraphes numériques. <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 4 Objectif 2014-2015: 3 (Résolution des trois propositions en suspens en réponse aux problèmes 1, 2 et 3 identifiés plus haut)</p> <p>IS 14 a. b) Nombre de séminaires et d'ateliers</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> Référence 2012-2013: 6 Objectif 2014-2015: 3 (24 février 2014, 23 juin 2014, 30 octobre 2014)</p>

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

IS 14 a. c) Nombre de participants par séminaire ou atelier

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 118

Objectif 2014-2015: 65

15. Sécurité de la circulation
routière

RE 15. Application plus efficace des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et la signalisation routière

IS 15 a) Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 3

Objectif 2014-2015: 3

IS 15 b) Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisées sur le thème de la sécurité routière

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 8

Objectif 2014-2015: 2

IS 15 c) Nombre total de participants par séminaire, atelier, conférence et manifestation, y compris ceux des Parties contractantes

Mesure des résultats:

Référence 2012-2013: 60

Objectif 2014-2015: 60

IS 15 d) Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations

Mesure des résultats:

Objectif 2014-2015: **Réactions positives** (sur la base de la majorité des réponses fournies) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques dispensés et des exposés présentés

3. RE c) Renforcement de la capacité des États membres de la CEE, en particulier des pays en développement sans littoral, en ce qui concerne le développement des infrastructures destinées au transport paneuropéen et transcontinental et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports

<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2014-2015</i>	<i>Groupe d'activités</i>	<i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2014-2015</i>
IS c) i) Augmentation du nombre de Parties contractantes aux quatre instruments principaux relatifs aux infrastructures de transport		
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2012-2013: 119 pays		
Objectif 2014-2015: 119 pays ⁴		
IS c) ii) Augmentation du nombre d'États membres de l'ONU participant à des projets sous-régionaux de la CEE dans le domaine des infrastructures de transport	2.b. Tendances et économie des transports – Liaisons de transport Europe-Asie	RE 2.b. Renforcement de la coopération dans le cadre du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2011: Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie créé		
Objectif 2012-2013: Achèvement fructueux de la deuxième phase du projet		
	4.b. Transport ferroviaire et 14.b. Transport routier (projets TEM et TER)	IS 2.b a) Progrès accomplis dans l'établissement d'un mécanisme de coopération aux fins du développement des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2011: 19 + 17 pays		
Objectif 2012-2013: 20 + 19 pays		
		RE 4.b./14.b. Accroissement des capacités des pays membres de la CEE participant aux projets TEM et TER
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2011: 19 + 17 pays		
Objectif 2012-2013: 20 + 19 pays		
		IS 3/6 a) Nombre de pays membres de la CEE participant aux projets TEM et TER
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2011: 19 + 17 pays		
Objectif 2012-2013: 20 + 19 pays		
4. RE d) Renforcement de la capacité des pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est et des pays du Caucase et d'Asie centrale à mettre en œuvre les instruments juridiques, normes et autres textes pertinents de la CEE	Tous les groupes	RE d) Accroissement des effets des activités de renforcement des capacités en matière de transport menées par la CEE
<i>Mesure des résultats:</i>		
Référence 2012-2013: 80 %		
Objectif 2014-2015: 80 %		

⁴ Le cadre stratégique pour la période 2014-2015, qui a été élaboré en 2011, tablait à l'origine sur 115 Parties contractantes. Les résultats obtenus en 2013 dépassent cette attente (119 Parties contractantes) et cet indicateur est donc ajusté en conséquence.

⁵ Le cadre stratégique pour la période 2014-2015, qui a été élaboré en 2011, tablait à l'origine sur 52 pays. Les résultats obtenus en 2013 dépassent cette attente (59 pays) et cet indicateur est donc ajusté en conséquence.

Réalisations escomptées (RE)
et indicateurs de succès (IS)
pour le cadre stratégique 2014-2015

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS)
pour l'évaluation biennale 2014-2015

IS d) i) Pourcentage de participants
à des ateliers, à des séminaires ou
à d'autres activités de renforcement
des capacités les ayant jugé utiles
dans la perspective de leurs futurs
travaux

Mesure des résultats:

Référence 2013: 80 %

Objectif 2014-2015: 80 %

IS d) ii) Accroissement du nombre
de pays ayant établi des objectifs
en matière d'amélioration
de la sécurité routière

Mesure des résultats:

Référence 2013: 38 pays

Objectif 2014-2015: 38 pays⁶

⁶ Le cadre stratégique pour la période 2014-2015, qui a été élaboré en 2011, tablait à l'origine sur 37 pays.
Les résultats obtenus en 2013 dépassent cette attente (38 pays) et cet indicateur est donc ajusté en conséquence.